

Liberté Égalité Fraternité

DONNEES D'ACCESSIBLITE

Pour garantir le droit aux déplacements des PH/PMR

ACTUALITES 2024

Dispositif légal, réglementaire et normatif complet

Des obligations d'information des voyageurs :

- Le droit à l'information est réaffirmé à l'article L1111-4 du code des transports « Le droit à la mobilité comprend le droit pour l'usager d'être informé sur les moyens qui lui sont offerts et sur les modalités de leur utilisation ».
- Et les Régions ont **l'obligation de prévoir « un service d'information**, à l'intention des usagers, portant sur l'ensemble des modes de déplacement dans leur ressort territorial. [...] ». Article L1115-8 du code des transports

Des obligations de collecte des données d'accessibilité :

- **Pour les transports**, aux articles L. 1115-6 et D. 1115-9 du code des Transports
- **Pour la voirie**, aux articles L.141-13 et R. 121-24 du code de la voirie Urbaine
- Pour les transports et la voirie : un arrêté commun



- Arrêté du 28 mai 2024, relatif aux dispositions de la collecte des données « accessibilité » dans les transports et en voirie. Il spécifie les modalités de collecte et précise les attributs obligatoires.
- https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049642987

Des modèles à suivre pour collecter les données d'accessibilité de façon harmonisées et interopérables

- Pour les transports, le profil NeTEx accessibilité France, sur le site du PAN, le Point d'Accès National aux données Mobilités
 - o https://normes.transport.data.gouv.fr/normes/netex/accessibilit%C3%A9/
 - La vie de ce profil se discute au sein du GT7 de l'AFNOR/BNTRA/CN03. Pour le rejoindre, un mail à tutho@ttandj.com, animatrice du GT7
 - Pour contacter le PAN : contact@transport.data.gouv.fr
- Pour la voirie, le standard CNIG accessibilité des cheminements en voirie, sur le site du CNIG,
 Centre National d'informations Géolocalisées
 - o https://cnig.gouv.fr/gt-accessibilite-a18058.html
 - La vie de ce standard CNIG Accessibilité se discute au sein du GT CNIG accessibilité.
 Pour plus d'information, Arnauld Gallais du Cerema, <u>arnauld.gallais@cerema.fr</u>



LA suite logicielle de collecte des données d'accessibilité

L'État a fait développer **AccèsLibre Mobilités**, suite logicielle en open source, pour faciliter la collecte, la gestion et les imports/exports des données d'accessibilité. Outil complémentaire d'Acceslibre, dédié aux ERP https://acceslibre.beta.gouv.fr/;

Depuis mi-2023, des collectivités testent AccèsLibre Mobilités de façon à améliorer ses fonctionnalités et son ergonomie : La Rochelle agglomération, Évreux Portes de Normandie, Métropole d'Aix Marseille Provence, Évian les Bains et Lons le Saunier.

Par ailleurs, AccèsLibre Mobilités est utilisé de façon opérationnelle depuis la mi-2024 à Lorient Agglomération, Caen-la-mer et Le Mans Métropole.

Plus d'information sur https://mtes-mct.github.io/alm-docs/

Lien avec les PAVE, les plans d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

En 2023 et 2024, des collectivités qui souhaitent actualiser leur PAVE, le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, ont inclus dans leur cahier des charges, le recours à cette suite logicielle, afin de garantir la qualité et l'interopérabilité des données.

Les bases de données produites permettent d'une part, de disposer d'un état des lieux pour orienter la programmation des travaux d'accessibilité et d'autre part, d'alimenter les calculateurs d'itinéraires avec des données permettant de construire des itinéraires accessibles.

Expérimentations en cours, GT Régionaux et interrégionaux

Des GT régionaux sont en cours depuis début septembre 2024 pour rassembler au minimum :

- La ou les collectivités utilisant Acceslibre Mobilités
- La Région (et son syndicat de transport) pour la réutilisation des données dans le calculateur d'itinéraire régional [Nouvelle Aquitaine Mobilité, Bretagne et Korrigo/Breizh go, Normandie et Atoumod, Région Sud, AURA,
- Les Centres Régionaux d'informations géographiques ou Géolocalisées (CRIG), en lien avec les DREAL, lieux ressources des collectivités et des SIgistes pour la production et la gestion des données (Pigma, GeoBretagne La Crige Normandie, CRAIG, CRIG PACA...)

Ces GT régionaux sont l'occasion de partager les REX de l'AOM qui teste Acceslibre Mobilités et d'avancer dans la façon de réutiliser les données d'accessibilité, par le calculateur d'itinéraire. Contact muriel.larrouy@developpement-durable.gouv.fr

Des GT inter-Régionaux thématisés (la collecte, la maintenance des données, l'évolution des calculateurs d'itinéraires...) **débutent le 15 octobre**, avec la Fabrique des Mobilités. Contact julie@fabmob.io

Ressources

- Page « Données d'accessibilité » du ministère
 https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/donnees-daccessibilite
- Newsletter de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA) pour être tenus au courant des nouveautés (webinaires, avancées locales...). Passer un mail à dma.sg@developement-durable.gouv.fr